

COMMUNE DE GOXWILLER

Séance extraordinaire du 5 mai 2025 à 19 heures

2025.05

Sous la présidence de Mme LOTZ Suzanne, Maire,
Etaient présents : M. EHRHART Yves et Mme SPIELMANN France, Adjoints au Maire,
MM. HERRMANN Luc, Conseiller Municipal Délégué, HOEFLER Thierry, Mmes
TSCHUDY Isabelle, BOYER Alexandra, GLORIES Débora, MM. FRITSCH Hubert et
DESCHAMPS Joël, Mme WIOLAND Céline et M. BETSCH Pascal.
Absente excusée : Mme ROTH Silke donne procuration à M. DESCHAMPS Joël
Absente : Mme DE ALMEIDA PIRES Sandra.

18. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux articles L. 2121-15 et L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit désigner, en début de séance, parmi ses membres, un secrétaire de séance.

Celui-ci assiste le Maire pour la vérification du quorum et celle de la validité des pouvoirs, de la contestation des votes et du bon déroulement des scrutins le cas échéant. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de séance.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à cette désignation par un vote à main levée.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-15 et L. 2541-06 ;

VU le règlement intérieur du Conseil Municipal ;

DESIGNE Madame SPIELMANN France en qualité de secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

19. Rue de l'Abreuvoir - Attribution des travaux

Le Conseil Municipal,

SE REFERANT à l'appel d'offres pour la réalisation des travaux de voirie et réseaux secs Rue de l'Abreuvoir,

VU l'avis des Commissions d'Adjudication et Réunies du 29 avril 2025,

VU le contrôle effectué par le Cabine Elligéo d'Obernai,

VU le vote du Budget Primitif 2025 inscrivant les crédits nécessaires,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal
DECIDE

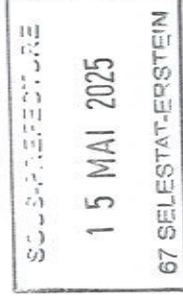
- D'ATTRIBUER les travaux d'aménagement de la Rue de l'Abreuvoir aux entreprises suivantes :

- o Voirie : AETP SAS de Bennwihr pour un montant T.T.C. de 177 958.50 € ;
- o Réseaux secs : EFFAGE Route Nord-Est de Reims pour un montant T.T.C. de 47 942.50 € ;

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025.

- D'AUTORISER les entreprises à sous-traiter les travaux,
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne réalisation du chantier.

Adopté à l'unanimité



COMMUNE DE GOXWILLER

Séance extraordinaire du 5 mai 2025 à 19 heures

-----2025.05-----

20. Divers

A. Surveillance lignes électriques

Dans le cadre de la surveillance des lignes électriques, un hélicoptère survolera notre secteur entre le 5 et le 25 mai.

B. Lampadaire - RD 1422

Un deuxième lampadaire a été accidenté le 22 avril 2025. Le dossier a été signalé à l'assurance. Le responsable est identifié.

Le secrétaire de séance :



France SPIELMANN

Le Maire :



Suzanne LOTZ

